

Assemblée Permanente du 11 mai 2026

- Relevé des décisions -

- Le RM sera fermé du 1^{er} au 30 août. NB : la date du ménage de fin d'année reste à fixer.
- Jeanne fait un mail à la commission gestion des conflits pour envisager les suites à donner à l'incident du vendredi 8 mai
- La commission bar diffusera à ses membres une information concernant les formations premiers secours proposées gratuitement par la mairie.
- L'AG ordinaire aura lieu le 20 juin de 14h30 à 18h. L'ordre du jour devra être arrêté le 4 juin au plus tard. Le groupe de préparation a jusqu'à cette date pour proposer des modifications statutaires. Il est pour l'instant composé de Mathieu, Hervé, Gaël, Eric, Piel et Jeanne.
- Le terme « autogéré » est maintenu dans la présentation de l'association sur les programmes mensuels.
- Le Remue Méninges participera au forum des associations. Pierre, Mathieu Gaël et Eric travaillent sur le sujet.
- Le Remue ne participera pas à Tatou Juste.
- Le RM proposera une rémunération de 400€ à Caroline Mercelier.
- Le texte qui doit figurer sur la porte dans le cadre de ce projet devra être finalisé avant la prochaine AP (30 mai) et validé en séance.

- Tour d'actualités -

- Rep Leg :
 - Les bilans de subventions 2024 et 2025 ont été rendus à la ville et à la DRAC. Pierre s'occupe du bilan QPV, avec Jeff.
- Commission com : Besoin de se caler rapidement sur la fermeture estivale. La question a été ajoutée séance tenante à l'ODJ.
- Com jardin : Fête du jardin en préparation pour le 30 mai.
- Commission bar : le principe reste qu'on n'ouvre sur de nouveaux créneaux que si on a des bénévoles fermes sur leur engagement à les assurer de façon régulière. Ce mois ci ouverture les vendredis de 15h à 20h. Un autre créneau pour une ouverture hebdomadaire à partir de 15h est en discussion avec Piel Jeanne et le groupe des coincheurs.
 - Proposition de mieux communiquer sur cette possibilité. Idée d'une « plaquette accueil ». Pierre évoque l'idée d'un organigramme sur le site internet pour permettre aux nouveaux arrivants de se repérer.

- Compte-rendu de séance -

11 présents

Animation : Mathieu

Distribution de la parole : Hassan

Compte-rendu : Jeanne

APPROBATION DU CR DE L'AP PRÉCÉDENTE

Le compte rendu est approuvé à une réserve près :

On peut y lire « 6000€ de déficit [en 2025] qui semble fluctuer assez peu en fonction du nombre de salariés ». Cette phrase est tout à fait erronée. Le déficit d'exploitation l'année précédente était de l'ordre de 15 000€. Le départ du salarié en cours d'année explique majoritairement la réduction du déficit en 2025. Pour 2026, l'équilibre semble à portée.

FERMETURE ESTIVALE

→ La proposition de fermer au mois d'août est adoptée par consensus. Fermeture du 1^{er} au 30. Réouverture le lundi 31 août.

Ménage annuel à caler fin juillet lors de la prochaine AP.

INCIDENT AU BAR

Le point n'avait pas été porté à l'ordre du jour, en dépit des protocoles en vigueur, il a été abordé au détour du tour d'actualités.

Problème au bar avec un usager qui n'a pas voulu payer son premier verre avant de se faire servir le second. Il est vite devenu agressif. Il a commencé par partir, notamment sous l'influence de son ami qui a tenté de le modérer, il est revenu 20 minutes plus tard, plus agressif, menaçant. La police a été appelée, ce qui l'a fait partir. Les policiers sont arrivés une fois le gars reparti.

Cet usager était présent en terrasse à l'invitation d'une personne qui vient parfois au Remue, que nous avons plusieurs fois refusée de servir en raison d'une alcoolisation excessive, qui attends parfois devant le café avec d'autres personnes avant l'ouverture, en état alcoolique manifeste.

Hassan s'est retiré du bar suite à l'événement.

Plusieurs points ont été abordés au cours de la discussion :

- Certains ont exprimé la crainte d'une réaction violente défensive de la part d'un bénévole bar dans une telle situation. Cela pourrait donner le moyen à la personne de retourner l'accusation. Comment s'en prémunir ? Assurer de bonnes réactions ?
- Certains ont des craintes quant au fait que refuser l'entrée au bar pourrait avoir pour effet de les braquer et augmenter leur agressivité.

- Un désaccord s'est élevé entre les personnes partisans d'exclure uniquement la personne qui a été agressive, et d'autres qui souhaitent exclure également l'ami qui l'a fait venir. Les premiers mettent en avant le fait que vendredi dernier l'ami en question a passé l'après midi seul au café sans poser de problème et a cherché à modérer son pote, les second avancent que cette personne a causé des problèmes depuis longtemps.

Il a été rappelé que le point aurait dû être traité dans le respect du protocole. Certains ont proposé un règlement séance tenante, mais la discussion n'a pas permis de le faire aboutir.

Il a été rappelé l'importance et le bien-fondé de la règle d'avoir deux bénévoles présents au bar pendant les horaires d'ouverture, ce qui peut contribuer à donner de l'aplomb pour tenir tête aux personnes, et faciliter la possibilité de contourner/désamorcer le conflit si une personnes est braquée avec un des bénévoles. En cas de décision formelle d'exclusion la lettre papier sous enveloppe laissée au bar, que les bénévoles peuvent produire en soutien de leur refus de servir une personne semble un bon outil.

Reste que nous n'avons pas de solution pour que tous les bénévoles soient en mesure d'identifier les personnes. La question des photos soulève des préoccupations éthiques, légales voire sécuritaires.

Devant l'impossibilité de traiter le sujet séance tenante, il est rappelé que les Rep Leg seraient fondés à prononcer des exclusions à titre conservatoire pendant que la procédure est mise en route.

➔ **Jeanne fait un mail au groupe gestion des conflits pour aviser des mesures.**

FORMATION PREMIERS SECOURS

La ville propose des formation gratuites au premier secours le 27 mai. A relayer auprès des bénévoles bar. Ils peuvent s'inscrire à titre individuel. Durée 2h30.

<https://www.saint-etienne.fr/actualites/formez-vous-aux-gestes-qui-sauvent>

DATE DE L'AG

Les Rep Leg proposent d'organiser l'AG le 20 juin après midi, de 14H30 à 18h.

- Présentation/approbation des comptes et du rapport moral.
- Election des représentants légaux
- Modifications statutaires éventuelles.

Les convocations doivent être adressées 15 jours avant, soit 5 juin au plus tard. Il y a donc au plus tard jusqu'au 4 juin pour rendre les propositions de modifications de statuts.

- ➔ **La proposition est adoptée par consensus.**
- ➔ **Mathieu, Gaël, Hervé, Piel, Eric, Pierre, Jeanne sont intéressés pour bosser sur les statuts.**
- ➔ *Jeanne envoie un framadate.*

USAGE DU TERME AUTOGÉRÉ SUR LE PROGRAMME

Au cours de discussions récentes entre bénévoles s'est posé la question de savoir si le terme « autogéré » qui figure sur le programme devait être conservé.

Pour certains, ce terme serait contradictoire avec le fait de toucher des subventions.

D'autres font une distinction entre l'indépendance financière et l'autogestion, qui relève à leurs yeux d'un mode d'organisation, caractérisé notamment par l'absence de distinction entre décisionnaires et exécutants et la prise en charge collective des questions qui intéressent le groupe. De ce point de vue, ce qui pose problème pour l'auto gestion ne serait pas le fait de toucher des subventions mais le fait que les questions financières retombent par défaut sur les Rep Leg et que l'ensemble de l'asso ne s'en saisisse pas.

→ Vote pour conserver le terme d'autogestion dans la présentation du café :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 4

(absents : 1)

FORUM DES ASSOCIATIONS ET FESTIVAL TATOU JUSTE.

Le Remue pourrait participer au forum des associations qui a lieu chaque année. On y était pas cette année mais c'était le cas autrefois. Date 5-6 Septembre. Inscriptions maintenant. Le stands sont gratuits.

Activités proposées sur le stand les années précédentes : crêpes-boissons, stand avec canap' et bouquins. Ou simple stand de 2m avec une table et deux chaises.

Il est important d'être assez nombreux pour pouvoir se relayer pour tenir le stand et permettre aux bénévoles de profiter.

Tatou juste a lieu en novembre. On y participait il y a longtemps, on a cessé quand c'est devenu un truc commercial. On y tenait un stand boisson et bouffe qui était plutôt rentable. A l'époque l'inscription était gratuite. Entre temps il n'est pas certain que les assoc participantes puissent encore proposer de la bouffe à vendre.

On peut utiliser le bar ambulancier.

→ Vote pour la participation au forum des asso :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

(absents : 1)

➤ **Pierre est référent. Gaël Mathieu et Eric sont motivés pour contribuer.**

RÉMUNÉRATION DE CAROLINE MERCELIER + TEXTE SUR LA PORTE

Aucun devis formel n'a été présenté, mais la somme de 200€ avait d'abord été évoquée avec l'artiste pour le projet sur les façades. Entre temps le projet a pris de l'ampleur et elle demanderait plutôt 400€ pour l'ensemble des façades. On peut soit réduire ce qu'on lui demande soit accéder à sa demande ou négocier un prix entre les deux.

Il a été rappelé que nous avons énoncé une politique consistant à payer plus d'intervenants puisqu'on n'avait plus de salariés. En outre le projet peut assez bien rentrer dans les clous pour la DRAC.

Une vitrine à garder pour l'affichage.

Incidentement, se pose la question du texte à écrire sur la porte. Certains pensent qu'il devrait faire l'objet d'une validation. L'atelier « dimanche de gros mot » n'avait pas le statut d'une instance de décision.

Proposition: terminer les travaux par l'entrée pour avoir le temps de valider en AP le texte.

Le texte pour la porte n'est pas terminé à l'issue de l'atelier de dimanche. A finir pour la prochaine AP et valider en AP.

→ **Proposition : ok pour 400€, avec une vitre à garder pour l'affichage + Délai pour validation du texte sur la porte.**

→ **Vote sur la proposition :**

Pour : 4

Contre : 0

Abstentions : 2

(Absents : 5)

INSTAURER UN QUORUM EN AP ?

La question s'est posée lors de la dernière AP, à laquelle n'étaient présents que 4 adhérents. Une personne propose d'instaurer un quorum de 5 personnes dont deux rep leg. Les Rep Leg avancent que cela leur paraît peu réaliste au vu des conditions actuelles.

Ironiquement, nous ne sommes plus que 6 au moment d'aborder le point.

A la base le quorum sert à assurer la légitimité de l'instance, en garantissant une représentativité suffisante de l'assemblée. Pour autant, il n'est pas certain qu'un quorum aurait évité des situations problématiques au RM par le passé.

Le point se voulait aussi un signal d'alarme sur le nombre de présents en AP, qui diminue. Ceci dit, ajouter un quorum ne les ferait pas en soi revenir. La question se pose de savoir comment faire vivre le dynamisme de l'association et quel peut être le bon lieu pour ça. Si l'AP ne mobilise pas les foules ça n'est pas forcément un problème, à condition que le dynamisme se retrouve ailleurs. Un des problèmes est peut-être la place qu'a prise la gestion des problèmes au détriment des projets.